

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Antoine AUBRY, Maire.

Présents : MM. Antoine AUBRY, Jean-Claude HERARD, David BESNARD, Romain LECLER, Lucie LEPOURRY, Emmanuel PORÉE, Yohann QUENTEL, Mme Annabelle LAVIGNE, et MM. Patrick LECOMTE, Jérôme POIRAUD, Jean-Marie VIVIER et Mme Cécile MARGUERITE.

Absents Excusés : Aurore BEAUFILS , John PHILIPOT (a donné procuration à M. Antoine AUBRY) et Anne MANACH,

Absent :

Néant

Secrétaire de séance : Yohann QUENTEL

Date de convocation : 18 décembre 2025

Affichage : 22 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Procuration : 1

Approbation du dernier compte-rendu de conseil

M. le Maire rappelle que le dernier compte rendu de conseil a été envoyé après la réunion de conseil via internet et demande s'il y a des observations.

CONVENTION « SPORTS » AVEC SAINT-LÔ AGGLO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des article 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu les statuts de l'EPCI ;

Vu le projet de convention de mise à disposition de services figurant en annexe à la présente délibération ;

Considérant qu'il est nécessaire de simplifier la gestion administrative et financière par cette convention sur la période allant du 1^{er} janvier 2025 et le 31 août 2025. Le transfert des équipements sportifs de La Hure de Loup a été déjà acté au 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition figurant en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise

- **Monsieur le Maire à signer la convention en annexe à la présente délibération**
- **Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant de mener à bien la réalisation de ce processus.**

RENOVATION ENERGETIQUE et REMISE A NIVEAU DES ECOLES 2026 :

APPROBATION DU PROJET, DU PLAN DE FINANCEMENT & DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire indique que la Rénovation Énergétique des Écoles se développe et qu'il reste encore des travaux à terminer dans la première étape. L'ampleur des travaux de rénovation de ce bâtiment des années 50 a mis à jour également des besoins indispensables pour parfaire à la mise aux normes électriques, énergétiques, sanitaires et sécuritaire.

Il a demandé des devis pour ces travaux imprévus et indispensables dans le cadre de l'opération dénommée Rénovation Énergétique et Remise à Niveau des Écoles 2026. Il donne lecture des éléments en sa possession et indique de nouveaux éléments financiers.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE REMISE A NIVEAU	ENTREPRISES	MONTANT HT
Remise aux normes et compléments travaux Electriques		7 857,66 €
SECURISATION BRANCHEMENT ET RESEAU	ENEDIS	2 792,16 €
MISE A NIVEAU ARMOIRE ELECTRIQUE	VELEC SERVICES à Tessy Bocage	1 550,00 €
SYSTÈME D ALERTE PPMS	VELEC SERVICES à Tessy Bocage	1 235,00 €
COMPLEMENT LOT CVC	VELEC SERVICES à Tessy Bocage	2 280,50 €
Remise aux normes des isolations plafonds		15 115,74 €
DEPOSE DES PLAFONDS	CHAUVET à Gavray sur Sienne	6 988,69 €
MISE EN PLACE MEMBRANE PAR VAPEUR	CHAUVET à Gavray sur Sienne	8 127,05 €
Remise aux normes et accessibilité des toilettes des écoles		10 567,49 €
RESTAURATION DES TOILETTES DES ECOLES - PORTES	B'PLAST à Agneaux (50180)	6 114,17 €
RESTAURATION DES TOILETTES DES ECOLES – WC PLOMBERIE	HCPES à Condé sur Vire	4 453,32 €
Peintures complémentaires		12 491,87 €
PEINTURES SUPPORTS BOIS ET RADIATEURS	RD PEINTURE à St Lô (50000)	2 350,00 €
TOILE DE VERRE	RD PEINTURE à St Lô (50000)	3 231,25 €
PEINTURE SAS ECOLES	RD PEINTURE à St Lô (50000)	6 910,62 €
Protection anti-intrusion des écoles - clôture		6 099,06 €
PROTECTION DES ECOLES - CLOTURES	B'PLAST à Agneaux (50180)	6 099,06 €
		52 131,82 €

M. le Maire indique que la commune dispose d'un montant estimatif global de 52 131, 82 € HT.

M. le Maire présente l'ensemble du projet et son plan de financement.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour approuver le projet et son plan de financement ainsi que la demande de subvention.

RENOVATION ENERGETIQUE et REMISE A NIVEAU DES ECOLES 2026

Budget prévisionnel 2026

CHARGES	Euros HT	PRODUITS	Euros HT
TRAVAUX	52 131, 82 €	DETR - ETAT 40%	20 852, 72 €
		Commune	31 279, 10 €
TOTAL	52 131, 82 €	TOTAL	52 131, 82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Valide** le projet et le Plan de financement ci-dessus.
- **Accepte et valide les devis** des entreprises pour la somme globale de 52 131, 82 HT.
- **Prends l'engagement** de réaliser les travaux cités ci-dessus dès notification de l'attribution des subventions ou autorisation de commencement de travaux.
- **Sollicite** dans le cadre d'un dossier DETR ou DSIL une subvention de l'État la plus forte possible.
- **Dit** avoir recherché l'ensemble des subventions possibles pour la réalisation de ce programme
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ces affaires.

SECURISATION DES ECOLES 2026 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

- Dossier en cours

HALTE RANDONNEUR 2025 :

M. le Maire fait le point financier de l'opération et indique que l'entreprise LERIVRAY a déposé un devis pour la mise en place de séparation entre les urinoirs de la Halte Randonneur pour parfaire à son aménagement. Il en donne lecture et demande au conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte de la SARL LERIVRAY de Lolif, pour la somme de 1 556, 32 € HT.**
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette affaire.

ETUDE GLOBALE DE L'EGLISE - SAINTE SUZANNE SUR VIRE : ENGAGEMENT DE LA RESTAURATION ET OPERATION FINANCIERE

M. le Maire indique que l'étude globale de l'église a coûté 40 963, 92 € TTC et que la commune a reçu le versement de subvention de la DRAC. D'autre part, la commune a reçu les éléments de validation de cette étude et va mettre les recommandations de sauvegarde en œuvre par tranche de travaux dès maintenant. Il présente les devis de restauration des autels et éléments manquants sur l'architecture extérieure. Le maire indique au conseil que des travaux pourront commencer dès validation du conseil.

M. le Maire invite le conseil municipal à s'exprimer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **accepte** le devis de l'entreprise Frédéric ROUCHET de Granville pour la somme de 2 900 € HT pour les parties extérieures. Un point d'ordre technique demande une attente de validation pour la restauration des autels.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes avant le 31 décembre 2025 ainsi que les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette affaire.
- **Dit** que l'engagement des travaux permet l'inscription des écritures nécessaires au budget afin de bénéficier du versement du FCTVA de la dite étude globale. Un mandat sur le compte 21612-041 et un titre sur le compte 203-041 pour la somme de 40 963.92€ avec un certificat à l'appui seront établis suite à la décision modificative n°2 au budget principal de la Commune.

CESSION TONDEUSE ARRIERE MAJAR TAM150EA 150 INJECTION AR et Kit Mulching

M. le Maire fait part au conseil municipal que le nouveau matériel de tonte mulching est arrivé suite à l'acceptation du devis. La reprise de l'ancien matériel pourrait se faire via l'entreprise Motoculture de L'étang à Torigny les Villes qui a proposé 200 € de reprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Accepte de vendre l'ancienne TONDEUSE ARRIERE MAJAR TAM150EA 150 INJECTION AR et Kit Mulching à l'entreprise Motoculture de L'étang à Torigny les Villes pour la somme de 200 €.
- Dit que ce matériel de tonte qui avait été acheté (inventaire n° 2023-03) à l'entreprise JAMOTTE de Vire pour la somme de 1 865 € et que ce matériel fera l'objet d'une cession et une sortie de l'inventaire.
- Charge M. le maire de le retirer de l'inventaire et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'opération.

Modification Budgétaire – Décision modificative n°2 - Budget Principal Commune

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de procéder à une décision modificative pour intégrer l'opération financière de l'étude globale de l'église suivi d'engagement et rectifications mineures.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide les virements de crédits suivants :
Décision modificative au budget principal N°2 :

compte	chapitre	Opération programme		montant
Dépenses de Fonctionnement				
66111	66		+	0.01 €
		TOTAL	=	+ 0.01 €
Recettes de Fonctionnement				
752	75		+	0.01 €
		TOTAL	=	+ 0.01 €
Dépenses d'Investissement				
21612	041		+	40 963.92 €
		TOTAL	=	+ 40 963.92 €
Recettes d'Investissement				
203	041		+	40 963.92 €
		TOTAL	=	+ 40 963.92 €

- et charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait une rétrospective des travaux et animations communales en photos.

M. Jean-Claude HÉRARD fait état de deux ventes de terrains à finaliser en février 2026.

La Séance a été levée à 20h48

Le Maire, Antoine AUBRY

